



CONFERENCE O.S.C.E. VIENNE AUTRICHE LE 20 ET 21 JUIN 2011

Intervention de Zita CABAIS-OBRA pour la CFDT en France

Témoignage personnel

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Good morning ladies and gentlemen,

It is my first time to be invited to a highly level and prestigious convention. And it is a great honour for me and my union CFDT to be a part to all of you, during this conference for two days here in Vienna.

Tout d'abord, je tiens à remercier Georgina VAS CABRAL et l'organisation O.S.C.E. pour leur invitation à ce cycle de conférences sur la traite des êtres humains et leur exploitation. Ça me donne l'occasion de partager avec vous aujourd'hui mon expérience personnelle en tant qu'ancienne employée de maison, victime d'esclavage moderne. Cela me permet aussi de vous informer sur mon expérience professionnelle et mes luttes syndicales au sein de la CFDT suite à ces événements.

Venue d'un pays lointain, victime de l'exploitation de l'homme par l'homme, j'ai eu la chance d'être soutenue par la CFDT. C'est ce qui m'a permis de sortir de mon isolement, c'est ce qui m'a donné la force de faire reconnaître mes droits, et c'est ce qui me donne aujourd'hui le courage de me trouver avec vous à cette tribune.

Dans mon pays d'origine, aux Philippines, à l'âge de 13ans, j'étais déjà employée de maison. Je n'ai pas continué mes études car mes parents n'avaient pas de moyens financiers. J'étais la deuxième d'une fratrie de neuf enfants...

Je me suis mariée à 19 ans et j'ai eu 4 enfants. A cause de la pauvreté qui règne aux Philippines, en 1994 j'ai décidé de partir à l'étranger, pour gagner de l'argent afin que

mes enfants puissent terminer leurs études. Je pensais aller à Paris mais malheureusement, arrivée à Budapest en Hongrie, je me suis rendue compte que mon visa ne me permettait pas d'aller plus loin.

Pour gagner la France, j'ai été obligée de suivre les passeurs depuis Budapest. J'ai traversé la Slovaquie, la Suisse et l'Italie à pied. Nous avons marché, en plein hiver, traversant les forêts, les vignes, les frontières et même les rivières avec de l'eau jusqu'aux épaules. J'étais complètement épuisée ! Mon voyage a coûté 10 000 dollars et ça a pris plus d'1 mois pour gagner la France.

Enfin, je suis arrivée en France. J'ai trouvé à me faire engager dans une famille comme employée de maison dans les beaux quartiers du 16^{ème} arrondissement de Paris. Je travaillais de 7h du matin souvent jusqu'à minuit ou 1h du matin. Les deux dernières années je n'ai rien gagné, mes patrons avaient pris mon passeport en me disant qu'ils allaient s'occuper de mes papiers. Ils m'interdisaient de parler aux étrangers, surtout pas avec la gardienne qui me voyait de plus en plus pâle, de plus en plus malade. C'est grâce à elle qu'un jour j'ai compris ma situation, et c'est aussi grâce à son témoignage que plus tard j'ai gagné mon procès.

Au mois de mars 1999, mes employeurs m'ont demandé de faire un grand ménage, c'est à ce moment là que j'ai découvert mon passeport caché dans un tiroir. Quand j'en ai parlé, mon patron s'est mis en colère et il m'a jeté une chaise à la figure, heureusement, je n'ai pas été blessée ! Mais j'ai eu très peur ! Je ne me sentais plus en sécurité. Le 15 avril de la même année, je me suis enfuie.

J'étais désemparée, pas de travail, pas de logement et en même temps, je n'avais plus d'argent à envoyer à mes enfants. Je suis tombée malade et j'ai été hospitalisée ! Pas de visite, pas de moyen de contacter ma famille, j'étais toute seule ! La seule chose que j'avais, c'est du courage, rien que le courage... !

En sortant de l'hôpital j'ai eu la chance de rencontrer dans le métro une dame chez qui je faisais des baby-sitting occasionnellement les week-ends. Elle m'a demandé ce qu'il m'arrivait. Je lui ai raconté. C'est elle qui m'a accompagnée dans mes démarches jusqu'à la CFDT et là j'ai commencé à militer.

Apprenant que mes employeurs m'accusaient de vol, révoltée je les ai contactés afin de savoir pourquoi ils racontaient aux enfants que j'étais une voleuse alors qu'ils avaient toujours mon passeport et qu'ils me devaient des salaires impayés. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient rien à me régler ni à me rendre. Je leur ai répondu : « D'accord, gardez mon passeport, gardez votre argent et nous nous retrouverons au tribunal ! » puis je leur ai raccroché au nez.

Au prud'homme de Paris en mai 2001, 5 minutes avant le jugement, mes employeurs ont tenté de m'acheter en me disant : « Quelle somme voulez-vous afin d'éviter le procès ? » Je leur ai répondu : « Je ne veux pas de votre argent, je ne veux que la réalité de la justice ! » Ils ont été jugés mais ce n'est pas ce que j'attendais. Donc j'ai fait appel ! J'ai écrit à Madame CHIRAC (épouse du Président français à cette époque) pour qu'elle me donne des conseils, et elle m'a répondu ! Elle m'a beaucoup encouragée ! Donc la procédure a continué. Grâce à la CFDT en février 2003, nous avons gagné devant la Cour d'Appel de Paris.

Maintenant, concernant Mon parcours syndical :

En 2000, comme je militais depuis quelques mois, j'ai été élue en tant que membre du conseil syndical au syndicat CFDT des Salariés du Particulier Employeur de l'Ile de France et membre de la commission de la branche. En octobre 2003 j'ai été élue Secrétaire



Générale, j'en suis actuellement à mon troisième mandat, et depuis janvier 2004 jusqu'à ce jour, je suis aussi permanente de la Fédération des Services CFDT.

Mon syndicat regroupe trois secteurs professionnels, les Employés de maison, les Assistants maternels et les salariés des entreprises du service à la personne dans le secteur privé. Notre objectif est de faire connaître ou reconnaître l'importance de ces trois métiers dans la société française par la professionnalisation de ceux-ci. Au plan national, on compte aujourd'hui, plus de 2 000 000 de salariés dans ce secteur, dont 45% en Ile de France, sans compter bien sûr, l'imposante masse des travailleurs non déclarés.

Une des toutes premières tâches de notre syndicat pour l'ensemble de ces salariés est donc de faire sortir ces hommes et ces femmes de leur isolement qui les rend si vulnérables. Ces travailleurs sont d'autant plus vulnérables que 85% d'entre eux sont étrangers et ne connaissent, ni la langue, ni le droit du pays et ne peuvent pas exprimer leur souffrance.

Notre syndicat informe ces salariés isolés en distribuant des tracts d'information à la sortie des écoles, dans les squares, au parc où se trouvent ces salariés qui promènent les enfants qu'ils gardent. Je donne moi-même des rendez-vous individuels pour les rencontrer à leur domicile, ou bien je les invites à venir à nos permanences les samedis. J'incite fortement tous ces salariés à suivre des cours afin d'apprendre la langue française, comme je l'ai fait moi-même.

En ce qui concerne les personnes victimes d'exploitation ou d'esclavage moderne, mon expérience personnelle est un outil qui me permet au sein du syndicat d'agir efficacement, en connaissance de cause. Nous menons de nombreuses actions juridiques afin que soient réparés les torts faits aux victimes.

Je tiens à citer l'exemple d'une jeune femme indonésienne, Leila, employée par un diplomate étranger en fonction en France il y a plus de dix ans de cela. Exploitée et maltraitée, elle nous a été envoyée par le Comité Contre l'Esclavage Moderne. C'est la CFDT qui a traité et défendu son dossier devant les prud'hommes de Paris. Nous avons gagné à chaque étape de la procédure, mais Leila n'a pu obtenir, à l'époque, l'exécution de ces décisions par son ancien employeur. Tant ses demandes amiables que les commandements adressés par les huissiers de justice se sont butés sur le statut diplomatique de l'employeur. En effet, il était couvert par l'immunité d'exécution prévue par la Convention de Vienne du 18 avril 1961. La CFDT n'a pas pour autant abandonné la bataille judiciaire, et aujourd'hui, après plus de 10ans, Leila est sur le point d'obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues. Nous avons pour cela demandé réparation auprès de l'Etat français (Ministère des Affaires étrangères), pour le préjudice que causait à Leila, les engagements pris par la France, dans le Cadre de la Convention de Vienne. Le Conseil d'Etat nous a suivis dans ce raisonnement.

Nous avons remarqué que plus les employeurs appartiennent à une certaine élite de la société, bénéficiant notamment de l'immunité diplomatique, plus il est difficile pour les travailleurs domestiques victime d'exploitation de s'échapper. Leurs conditions sont la plupart du temps inacceptables, séquestrés et voire intolérables. Les mois d'été sont particulièrement chargés avec la venue à Paris pour leurs vacances de touristes étrangers qui ont les moyens de descendre dans des palaces avec leurs travailleurs domestiques qui saisissent l'occasion de s'échapper. Depuis près de huit ans que je travaille à la CFDT dans le cadre du travail dissimulé article...sur le code du travail français, je reçois beaucoup d'appels et de signalements, par le biais d'associations tel que le Comité Contre l'Esclavage Moderne, associations qui ne peuvent pas traiter ce genre de dossier.

Mais il n'y a pas que les victimes des riches employeurs étrangers de passage en France, ni celles qui travaillent au domicile des employeurs particuliers dans les beaux quartiers de Paris, de Cannes ou de Nice, ou d'un peu partout en France, il y a aussi les victimes, en général très jeunes, venues avec leur famille, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud ou autre, avec un visa touristique. Elles se retrouvent exploitées, parfois maltraitées, par

leur propre famille, leurs proches, ou de vagues cousinages, dormant par terre dans la cuisine, dans la salle de bains, travaillant comme des bêtes de somme sans avoir le droit de mettre le nez dehors comme ce fut le cas pour Fatoumata. Là aussi leurs conditions de vie sont inacceptables, voire intolérables. Fatoumata a fini par se sauver. Je me suis chargée de lui procurer un hébergement momentané, elle a trouvé un travail occasionnel pour survivre, je l'ai aidée à récupérer son passeport qui lui avait été confisqué, puis à obtenir sa régularisation.

Dans le cadre de la loi du gouvernement français passé en novembre 2007, au nom de la CFDT nous avons aidé une cinquantaine de salariés sans papiers à déposer leur dossier auprès de la préfecture pour obtenir leur régularisation, afin qu'ils ne soient pas seuls face à l'administration. Parmi les nombreux dossiers déposés, 98% ont obtenu satisfaction.

Ces exemples démontrent bien l'existence du trafic et de l'exploitation des êtres humains auxquels le monde associatif et syndicaliste vient en aide. Je suis moi-même, de part mon histoire, profondément engagée dans cette lutte.

Cette année 2011 est une grande année pour tous les salariés du secteur des services à la personne. L'adoption d'une Convention Internationale du TRAVAIL, en faveur des travailleurs domestiques, elle couvre toutes les activités des services à la personne) qui permettent de garantir la protection de ces millions de salariés. Depuis 63 ans, que ces 100 millions de travailleurs du monde entier demandent la reconnaissance de ce secteur comme un vecteur d'emplois et de richesses nationales et internationales.

Notre syndicat milite en faveur de ces normes universelles, apporte son soutien à cette décision historique pour les plus de 2 MILLIONS de salariés du secteur ; elle sera une source de fierté et d'inspiration pour les générations à venir. Et surtout elle nous permettra d'accéder au bénéfice des mêmes droits que tous les autres salariés.

*Car notre ambition, notre espoir est de faire sortir les travailleurs domestiques de leur isolement, d'améliorer leurs conditions de travail, et de faire en sorte que **la société change le regard** qu'elle porte sur **ces hommes et ces femmes** qui assument de véritables responsabilités et qui accomplissent des tâches utiles pour tous.*

Mon intervention autour de mon expérience personnelle et professionnelle vous aura permis je l'espère de découvrir les missions de la CFDT qui sont, je vous le rappelle :

- Combattre l'isolement par l'information syndicale*
- apporter une prestation d'écoute*
- apporter une capacité de règlement rapide des litiges*
- accompagner ces salariés vers l'intégration et la professionnalisation*

Ou encore, veiller à la reconnaissance de ces travailleurs et de leurs droits.

*Je voulais vous dire, enfin, que tous ces exemples nous montrent clairement que **nos frères, nos sœurs et nos enfants** ont besoin **de nous, de vous**, que tout est possible si nous nous mobilisons tous ensemble.*

Je reste à votre disposition pour répondre à toutes questions liées à cette expérience.

Je vous remercie.

Zita CABAIS OBRA